

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Brumaire.

(Ere Vulgaire).

Vendredi 6 Novembre 1795

Ordre donné aux régimens en quartier en Autriche, de se rendre à l'armée du général Wurmser. — Combat entre les Français et les Autrichiens. — Extrait d'une correspondance interceptée sur un vaisseau anglais. — Nomination des ministres. — Installation du directoire exécutif. — Motion d'ordre sur la Vendée. — Liste des candidats pour les places de commissaire à la trésorerie. — Pétition de Cormatin et complices.

A V I S.

Cette Feuille ayant été interrompue depuis le 18 vendémiaire jusqu'au 3 brumaire inclusivement, on remplira la lacune des événemens par plusieurs supplémens, qui seront distribués incessamment aux Souscripteurs. Pour les indemniser entièrement des retards qu'ils ont éprouvés, leurs abonnemens seront reculés de 15 jours au delà du terme qu'ils avoient à courir.

Les Souscripteurs, dont les abonnemens expiroient au 30 vendémiaire, sont priés de renouveler pour le 15 brumaire présent mois.

Le prix actuel est de 100 liv. pour trois mois.

(Les Souscripteurs recevront une seconde feuille de Supplément avec le présent numéro.)

A U T R I C H E.

De Vienne, le 15 octobre.

Il a été résolu de soutenir les opérations du général Wurmser de toutes forces & avec la plus grande célérité. Tout ce qu'il y a de militaire en quartier en Autriche, a reçu ordre de se rendre à notre armée sur le Necker.

A L L E M A G N E

De Mayence, le 20 octobre.

Dans la nuit d'hier, le major Williams, de concert avec le général-major baron Krauszay, venoit enlever à l'ennemi les canons de la batterie au-dessous de Budenheim, & les pontons qu'on lui supposoit près de Bingen. Les Français le découvrirent, & firent sur lui un feu de mousqueterie, auquel celui de notre artillerie imposa silence. L'ennemi s'étant retiré avec perte, le major Williams, qui avoit passé le Rhin en bateau, descendit à terre; mais ne trouva plus de canons sur la batterie. Il ne put rien entreprendre de plus sur ce point la contre l'ennemi, sur-tout parce qu'un autre bateau qui devoit

le suivre avoit dérivé par l'effet de l'obscurité & d'un très-gros brouillard. Le major fila donc de ce côté, afin d'arriver aux pontons qu'il jalousoit; mais il n'en trouva pas plus que de canons, l'ennemi les ayant fait conduire ailleurs, dès le soir de la veille.

Le feu de mousqueterie & d'artillerie qui se fit dans cette entreprise dura depuis minuit jusqu'à quatre heures du matin, répandit l'alarme parmi les français. Nous n'y avons eu qu'un seul homme blessé; mais il l'est grièvement.

Les déserteurs nous arrivent en foule: ils confirment tous que, d'après la retraite de l'armée, la grosse artillerie & les mortiers qui étoient dans le vallon de Hechisheim ont été reconduits à Landau.

Une estafette du maréchal de Clairfayt vient d'apporter à M. de Nau, notre gouverneur, la nouvelle que les français ont été battus le 18 près d'Emis; qu'ils ont été poussés sur l'autre rive de la Sava, & qu'Erenbreitstein est absolument dégagé; les français repassent le Rhin en grande hâte; & nos troupes sont sur les hauteurs de Neuwied.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 octobre.

Les papiers ministériels ont enfin trahi le secret de ceux qu'ils servent. Ils avoient maintenant que tous les lieux communs sur les loix, les propriétés, &c., n'étoient mis en usage que pour amuser le vulgaire; & que le véritable objet de la Grande-Bretagne étoit de profiter des dépouilles de la France.

On nous dit aujourd'hui que le rétablissement de la monarchie en France & de la famille de Louis XVI sur son trône n'ont jamais été les objets réels de la guerre. Il peut y avoir quelque chose d'exact dans cette information; car nous avons toujours pensé que ces objets supposés n'étoient que des prétextes hypocrites.

Les opposans du ministère ont souvent avancé que l'e

rétablissement de la monarchie n'étoit qu'un prétexte pour cacher le but réel de la guerre, qui étoit le démembrement de la France. Cela étoit tout naturel dans la bouche de leurs antagonistes ; mais il n'est pas peu étrange de voir leurs partisans se servir des mêmes arguments pour justifier leur conduite.

La convention a triomphé de tous ses ennemis ; le peuple français est décidé à maintenir sa nouvelle constitution, & il s'ensuivra une tranquillité permanente. Il faut espérer que M. Pitt & ses amis ne soutiendront plus que la république est incapable de conserver les relations accoutumées de paix & d'amitié ; car, dans ce cas, nous n'entrevoions pas de possibilité de jamais terminer la guerre.

Extrait de la correspondance anglaise interceptée sur le Swan.

Isle-Dieu, le 10 octobre.

M. Dusham, à Walter Campbell.

« Nous avons détaché trois frégates avec 1,200 hommes pour s'emparer de cette île, & à notre arrivée les habitans se sont rendus, n'ayant que 127 soldats & quelques vieux canons à nous opposer. On a débarqué toutes les troupes, 12, 78, 80 & 90^e régimens avec l'artillerie & les munitions. Monsieur & toute sa suite, un petit nombre d'émigrés, trois compagnies de gentilshommes pour former des régimens à leur arrivée en France (ce dont je doute beaucoup) ont aussi débarqué. Les transports ont été envoyés à la baie de Quiberon, cette place n'étant pas sûre. Aujourd'hui nous sommes occupés à charger toutes les provisions pour Charette, telle que de l'argent, de l'artillerie, des armes, des habits, des subsistances, &c. Mais je doute que nous puissions réussir à effectuer la communication. Charette n'a point d'artillerie, & n'a que 24 mille hommes qui n'ont de force que par les postes avantageux qu'ils occupent ».

L'Isle-Dieu, 10 octobre.

A Wm. Walker, à Londres.

« Nous manquons absolument de tout, & il nous sera impossible de rester ici, à moins qu'on ne nous envoie d'Angleterre tous les objets de première nécessité pour les hommes & les chevaux.

» Actuellement que nous avons pris cette place, nous verrons si Charette est réellement aussi fort qu'on le dit, & s'il est vrai qu'il y a un si grand nombre de royalistes prêts à rejoindre ses drapeaux aussitôt que le débarquement aura été effectué, ce dont je doute beaucoup.

» Le ci-devant comte d'Artois & sa suite vivent avec le général, ce qui est très-désagréable ; car ses provisions seront bientôt épuisées. En vérité je souhaite que la race des Français soit finie.

» Nous étions disposés à prendre d'assaut Noirmoutier, lorsque Charette nous fit avertir que cette place ne seroit d'aucune utilité, attendu que 10,000 républicains lui interceptoient les communications ».

L'Isle-Dieu, le 13 octobre 1795.

Au colonel Barry, à Londres.

« Mon cher monsieur, j'aurois déjà dû recevoir des

nouvelles du pay office (bureau pour le paiement des troupes) ; je desire beaucoup savoir si je dois attendre pour les provisions destinées pour les différentes troupes ; mais principalement les troupes françaises, & combien par ration. Les dollars sont fournis aux troupes à raison de quatre schellins, six sols sterling, & les habitans les reçoivent pour cinq schellins. J'en ai coupé une grande quantité, par l'ordre du général, pour faire de la petite monnaie. Je compte tirer sous peu de jours, sur le pay office, pour la subsistance des troupes. Si nous devons rester ici long-tems, il faudra nous envoyer absolument tout pour les hommes & les chevaux : le duc de Bourbon est très-fatigué de tout ceci, & nous quitte ce soir pour retourner en Angleterre ».

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 29 octobre.

Les dernières lettres de Francfort & de Hanau, reçues par Aix-la-Chapelle, en date du 24, confirment qu'il n'y a point eu de bataille à Hochts, mais bien une attaque entre les avant-postes, où même les Français ont eu de l'avantage ; mais que d'une part la violation de la ligne de démarcation par les Autrichiens, qui mettoit l'armée française dans un danger éminent ; que d'un autre côté, le défaut de magasins & le manque de vivres l'avoient forcée à faire cette retraite inattendue.

Quant à la perte des charriots de bagage & de l'artillerie, elle a été occasionnée uniquement, disent les mêmes lettres, par les mauvais chemins dans les montagnes. Enfin, les dernières lettres de Paris, font mention de cette retraite. Letourneur (de la Manche) la communiqua à la convention dans la séance du soir du 22 octobre. Il l'attribue, ainsi que fait la lettre précédente, à ce que les Autrichiens ont violé la ligne de démarcation ; au reste, a ajouté Carnot, nous n'avons rien perdu de ce que nous pouvions conserver avant l'hiver, & nos quartiers d'hiver sont assurés.

F R A N C E

De Paris, le 14 brumaire.

Le conseil exécutif a nommé le cit. Benezet, ci-devant directeur-général de la commission des armes, ministre de l'intérieur ; Charles Lecroix, du conseil des anciens, ministre des relations extérieures ; Merlin, de Douai, du conseil des anciens, ministre de la justice ; Aubert-Dubayet, général en chef de l'armée des Côtes-de-Charbourg, ministre de la guerre ; Gras de Préville, ministre de la marine ; & Gaudin, premier commis de la trésorerie, ministre des finances.

Le citoyen Trouvé, rédacteur en chef du Moniteur, a été nommé secrétaire-général du directoire exécutif.

Hier le directoire exécutif s'est installé au Luxembourg. Cette cérémonie s'est faite avec l'appareil convenable. Un régiment de dragons composoit la garde pendant le marche.

Le comité de sûreté générale vient d'interdire la vente des cannes à sabres & à dards, ainsi que les bâtons plombés ou ferrés. Il est défendu, sous peine d'amende & de confiscation, d'en porter avec soi.

L'organisation complète du gouvernement républicain dans toutes ses parties va lui donner enfin cette stabilité à laquelle il étoit impossible d'atteindre pendant l'action & la réaction continuelle des partis contraires, plus occupés de leur triomphe particulier que de l'avantage commun de la chose publique. La boussole qui dirigera désormais tous les administrateurs est la constitution reçue à l'unanimité par la république toute entière; tous les ressorts de la machine sont adaptés les uns aux autres, la loi préside à leurs mouvemens; & cette loi, plus impossible que les hommes, est la pour contenir ceux que des passions particulières pourroient égarer dans la route qui leur est tracée par elle. De sorte que nous touchons au moment de jouir de cet avenir heureux, dont l'anarchie a retardé tant qu'elle a pu l'époque.

Français, consentez donc à étouffer jusqu'au souvenir des calamités passées, qui furent la source de tant de haines & de tant de vengeances, si vous voulez enfin jouir des avantages de la liberté que vous avez conquise, & que vous ne pouvez conserver que par un attachement affectueux aux loix que vous vous êtes données. Tel est le vœu que tout vrai patriote doit former, & que tout bon citoyen doit accomplir dans sa sphère quelconque.

Gardons-nous sur-tout d'attacher trop d'importance à ces objets minutieux qui appellent à sonner le tocsin, des gens rendus trop ombrageux sur tout ce qui les choque. Est-il permis de douter que la surveillance la plus attentive est un des devoirs les plus importants de l'administration actuelle, qui embrasse toute la république par elle & par des agens fideles?

Déjà on n'ignore pas que les conseils se sont occupés en comités généraux des moyens de rendre aux finances de l'état une vigueur qui a été si vivement altérée pendant les dissensions intérieures. On parloit toujours de consolider la dette publique, & rarement on savoit à quelle somme elle s'élevait. Aujourd'hui il n'en sera pas de même; le gouvernement, ramené à des principes invariables, va fermer, dit-on, la source de ces émissions de papier-monnaie, dont il a calculé la somme; & nos relations commerciales qui se rétabliront avec l'étranger, à mesure que les nations sentiront plus vivement le besoin de la paix avec la république, ne peuvent manquer de ramener bientôt une sorte d'équilibre entre nos dépenses & nos moyens.

Le bruit a été répandu dans quelques écrits que Merlin, de Thiéville, avoit fait une ill. tragique à l'armée de Sambre & Meuse; d'autres ont dit qu'il se trouvoit en fermé dans Manheim avec le général Pichegra. Tous ces contes sont détruits par la lettre d'un inspecteur des convois militaires, par laquelle on annonce que ce représentant étoit, le 9 de ce mois, à Strasbourg, d'où il devoit retourner à l'armée sous deux jours, & l'inspecteur déclare qu'il a été chargé de ses dépêches pour le gouvernement.

S'il faut en croire un lettre de Basle insérée dans les papiers étrangers; un envoyé d'Angleterre a déclaré au prince de Condé que dans le cas que son armée ne passeroit pas incessamment le Rhin, elle cesseroit d'être à la solde de l'Angleterre, à compter du 1^{er} novembre. Le prince de Condé a, dit-on, fait des représentations à ce sujet; mais jusqu'ici, ajoute-t-on, rien n'a été changé à la déclaration que l'Angleterre lui a faite.

En supposant ce fait exact, on voit clairement que le ministère britannique commence à se laisser de faire des dépenses inutiles, qui jusqu'ici ne lui ont procuré aucun avantage réel, & qui n'ont pas même cause aucun dommage à la république française.

Stéphanie-Louise de Bourbon (Conti-Mont-Cairzain), fille majeure légitimée, citoyenne française, vient de faire paroître un mémoire adressé à la convention nationale & au peuple français.

« Parente malheureuse du dernier roi des Français, Stéphanie-Louise de Bourbon, réduite à 400 livres de pension, succombe sous le poids de ses longues infortunes. Elle interpelle les législateurs; si appartenir aux familles des rois est un malheur, ce ne peut être un crime. L'amour de l'humanité s'entend si bien avec l'amour de la patrie! C'est sur les actes de justice que les gouvernemens se basent d'une manière inébranlable. Ce mémoire, écrit par mademoiselle de Bourbon elle-même, nous fait désirer qu'elle mette au jour l'histoire de sa vie dont elle s'occupe maintenant; persuadés que les longs malheurs de l'éleve de Jean-Jacques Rousseau, rédigés par elle-même, intéresseront tout le monde, & qu'il y aura des anecdotes les plus curieuses.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DAVOUC.

Suite de la séance du 13 brumaire.

Le président du conseil militaire, chargé de l'affaire de Cormatin, a fait passer au conseil une lettre de ce chef des chouans, qui réclame en sa faveur l'exécution de la loi d'amnistie prononcée le 4 brumaire. Il demande, au reste, que les représentans Bolland, Guézo, Guerneur, Borel & Rousseau soient cités au tribunal pour être entendus dans son affaire; si l'on continue à la poursuivre.

Thibaudeau ne pense pas que l'amnistie soit applicable à ces accusés; il annonce que les comités de gouvernement, consultés sur cette question, ont été de cet avis, parce que les délits dont Cormatin est prévenu sont prévus par le code pénal. Il demande donc que le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur cette réclamation.

Quant au second objet de la lettre, il demande que le conseil autorise le tribunal à citer les représentans interpellés par les accusés.

Lecoqte-Puirayau, pour appuyer l'opinion de Thibaudeau, qu'il partage, rappelle l'article de la loi d'amnistie qui autorise le gouvernement à ne la point promulguer dans les départemens de l'Ouest.

Le conseil adopte les propositions de Thibaudeau.

Une commission avoit été chargée de proposer une loi contre la désertion; Cossuin est venu présenter ce projet. Il porte la peine de mort contre la désertion à l'étranger; celle de 5 années de fers contre la désertion à l'intérieur; de 7 années quand elle est faite avec armes & bagages; de 9 années quand elle l'est pendant le service.

Il y aura des peines également graduées contre les parents des déserteurs qui auroient provoqué leur désertion; contre ceux qui les recélèrent; contre la gendarmerie qui négligera de les arrêter.

Tout chef de complet de désertion à l'ennemi, ou chez les rebelles, sera puni de mort, quand même le complet n'aurait pas été exécuté.
Ce projet a été ajourné.

Séance du 14 brumaire.

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance.
Carnot écrit qu'il accepte sa nomination au directoire exécutif.

On annonce la mort du représentant du peuple Gillet, à la suite d'une maladie que lui ont occasionné les fatigues qu'il a éprouvées à l'armée.

Lakanal présente un projet de résolution, tendant à ce que le conseil ordonne l'impression aux frais de la nation des ouvrages élémentaires, auxquels le jury, établi pour examiner ces ouvrages, a adjugé le prix. Parmi ces livres, sont des essais de morale, un écrit sur la natation, &c., &c.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet de résolution.

Par la seconde, le directoire expose au conseil, que le tems accordé au corps électoral de Paris pour faire ses nominations est expiré avant que ces nominations ne fussent terminées; il est pourtant de la plus haute importance qu'elles le soient incessamment. Le directoire demande au conseil de prendre cet objet en considération.

On fait connoître le résultat des scrutins faits hier.

Les membres nommés pour vérifier les pouvoirs sont Génissieux, Roux, de la Marne; Fregeville, Lecointe-Puiraudeau.

Voici la liste des candidats pour les places de commissaires à la trésorerie :

Declercq, commissaire actuel à la trésorerie.	179 voix
Gombaud, idem	178
Piscatory, payeur-général à la trésorerie	110
Derrey, commissaire national	169
Dutremblay, ancien commissaire à la trésorerie	160
Gandin, idem	157
Leconu, commissaire à la trésorerie	156
Delafontaine le jeune, chef à la trésorerie	147
Lemoussier, commissaire actuel	139
Sivalette, commissaire actuel	134
Lemoine, ex-député à la convention nationale	92
Blachette, payeur-général à l'armée des Alpes	78
L'Herminier, ancien commissaire à la trésorerie	78
Moreau, négociant à Lille	75
Larnière, employé à la trésorerie	74

Le scrutin pour les commissaires à la comptabilité n'ayant pas été fait hier, on propose d'y procéder.

Un membre demande que ce scrutin soit reculé jusqu'après la nomination des commissaires à la trésorerie.

Il représente qu'il y a sur la liste qui vient d'être lue des citoyens qu'on pourra présenter pour commissaires à

la comptabilité, s'ils ne sont pas choisis pour commissaires à la trésorerie.

Le scrutin est renvoyé à demain.

Diverses propositions se succèdent relativement à la vérification des pouvoirs; on propose qu'elle s'étende sur les deux conseils. Un membre demande qu'on adopte un projet de résolution à présenter au conseil des cinq cents, tendant à reculer l'époque à laquelle aucun membre ne pourra plus être remplacé dans le corps législatif, &c. &c.

Montmayou représente qu'avant de rien statuer sur aucune de ces propositions, il faut attendre le premier compte que rendra la commission. — Adopté.

Un membre demande la parole pour faire une motion d'ordre sur les finances.

Génissieux, en rappelant combien les motions sur les finances ont servi les ennemis de la chose publique, propose ou le renvoi à la commission des finances, ou que le conseil se forme en comité général.

Le membre qui avait demandé la parole appuie lui-même le renvoi à la commission. Il est adopté.

Un membre dit, que le meilleur plan de finances seroit de terminer la guerre de la Vendée; Charette détruit, le crédit public renaitra. & pour détruire Charette, il faut étouffer toutes les factions & sur tout maintenir la constitution.

Un autre moyen que l'opinant propose, c'est d'armer les patriotes réfugiés de la Vendée: on les a trop négligés, dit-il, & sur-tout trop persécutés.

Il propose la formation d'une commission à laquelle tous les députés des pays dévastés dans la Vendée iroient porter les renseignements qu'ils croient utiles.

Cette proposition est appuyée quant au fond; mais on combat l'idée de créer une commission.

Le directoire exécutif est formé, dit un membre; c'est à lui d'agir; si vous formez une commission vous le paralysez; ne sachant ce que vous ferez, il n'osera rien faire.

Un membre assure que les patriotes réfugiés de la Vendée ont reçu toutes sortes de secours; il ajoute qu'il faut distinguer deux Vendées, celle de Stofflet & celle de Charette; la première, qui comprend les deux tiers des pays où cette guerre s'est faite, est parfaitement tranquille.

Un membre fait la proposition que la conduite & la fortune des représentans qui ont été en mission dans la Vendée soient examinées.

Cette proposition excite une vive réameur.

Le conseil décide que les membres qui ont des renseignements à donner les donneront au directoire exécutif.

Fermond ayant donné sa démission comme membre de la commission des finances, Crassous le remplace.

Le président annonce que comme il y a des costumes prêts pour tous les membres, la consigne sera donnée demain à midi, de ne laisser entrer personne sans costume.

Bourse du 14 brumaire.

Inscriptions	70-68-67-66-65.
Louis d'or	325-100-75-50.